



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

NE JOUEZ PAS AVEC L'INFLUENZA ! LA VACCINATION : LA MEILLEURE PROTECTION

Québec, le 3 novembre 2006 - La campagne provinciale de vaccination contre l'influenza débute officiellement le lundi 6 novembre 2006. Elle se poursuivra jusqu'à la fin décembre. Dans la région de la Capitale-Nationale, une personne sur trois est ciblée par ce programme de vaccination. Près de 247 500 personnes peuvent recevoir gratuitement ce vaccin. Les clientèles visées sont les personnes à risque de complications, leurs proches ainsi que le personnel des établissements de soins de santé. Les personnes à risque de complications sont celles âgées de 60 ans et plus, les personnes atteintes d'une maladie chronique et les enfants âgés de 6 à 23 mois.

Il y a trois bonnes raisons de se faire vacciner :

- Tout le monde est susceptible de contracter la grippe (influenza).
- Le vaccin contre l'influenza est le moyen le plus efficace pour prévenir la grippe (influenza).
- Le vaccin contre l'influenza est très sécuritaire.

Tout le monde peut contracter la grippe (influenza). L'influenza est une maladie très contagieuse : jusqu'à 15 % de la population en sera atteinte, que nous soyons en bonne santé ou souffrant d'une maladie chronique.

Une vraie grippe (influenza) rend bien plus malade qu'un simple rhume. Si des personnes en bonne santé récupèrent habituellement après une semaine ou deux, d'autres s'en tirent moins bien. Les enfants de moins de 2 ans et les personnes qui sont atteintes d'une maladie chronique (même si elles se sentent en bonne santé) sont plus susceptibles d'avoir des complications.

Les enfants de moins de 2 ans ont un risque aussi élevé d'être hospitalisés pour une influenza que les personnes âgées ou les personnes ayant des problèmes chroniques de santé. Les séquelles possibles à la suite de l'influenza sont le risque de contracter une otite, une bronchite, une pneumonie et de devoir consommer des antibiotiques. C'est pourquoi, nous recommandons de leur offrir la vaccination annuelle à partir de l'âge de 6 mois.

Les personnes souffrant d'une maladie chronique sont celles vivant avec un problème pulmonaire, cardiaque ou rénal, un diabète ou une condition qui porte atteinte au système immunitaire. Une des complications qui peut alors survenir est la pneumonie : celle-ci peut mener à l'hospitalisation, voire même au décès.

Le vaccin contre l'influenza est le moyen le plus efficace pour se protéger contre la grippe (influenza). Ce vaccin prévient la maladie et les complications associées à cette infection. Les médecins le recommandent fortement à leurs patients qui sont les plus vulnérables en cas de grippe. De plus, de nombreux médecins se font vacciner pour éviter de transmettre l'influenza (grippe) à leurs patients.

Le vaccin contre l'influenza est un vaccin sécuritaire. Tous ceux qui ont eu recours à la vaccination contre l'influenza reconnaissent l'efficacité et la sécurité de cette mesure.

La campagne de vaccination contre l'influenza rejoint un très grand nombre de personnes à chaque année. En 2005-2006, dans la région de la Capitale-Nationale, 153 620 personnes ont été vaccinées : il s'agit de 13 765 personnes de plus qu'en 2004-2005. Pour une deuxième année, 36 % des enfants âgés de 6 à 23 mois ont reçu une dose du vaccin contre l'influenza. Les personnes atteintes d'une maladie chronique ont toutefois été moins nombreuses à profiter de cette vaccination puisque seulement 39 % d'entre elles ont été vaccinées. Par ailleurs, 60 % des personnes âgées de 60 ans et plus ont reçu le vaccin contre l'influenza.

La Direction régionale de santé publique et les centres de santé et de services sociaux invitent toutes les personnes ciblées à se faire vacciner. En plus des cliniques de vaccination massive, les personnes visées par ce programme doivent joindre leur médecin traitant ou leur CLSC afin de recevoir le vaccin contre l'influenza jusqu'à la fin décembre.

Ne jouez pas avec l'influenza ! Faites-vous vacciner !

La population peut téléphoner à la ligne d'information de l'Agence au (418) 525-1495 ou consulter le site Web de la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale au www.dspq.qc.ca pour connaître les horaires et les coordonnées des cliniques de vaccination de masse sans rendez-vous.

-30-

Source : Pierre Lafleur
Affaires publiques
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
Tél. : (418) 525-1452